

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 24 Mai 2017

Conformément à l'article L.2122-17 du CGCT relatif aux cas d'empêchement du Maire, Monsieur Antoine ALLEGRINI, 1^{er} Adjoint, préside la séance.

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur ALLEGRINI annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

Mme Hélène GENTE a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI
Mme Ghislaine GUY a donné procuration à Mme Régine LEMAITRE
M. Dimitri FARRO a donné procuration à M. Didier FERREINT
Mme Paula EIDENWEIL a donné procuration à M. J.Pierre CHABERT

Absents sans procuration :

M. Vincent DAVAL est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

M.ALLEGRINI demande d'approuver le procès-verbal du 29/03/2017.

M.PIGNET estime que ces interventions sont abrégées notamment sur les remarques relatives au compte de gestion et le déficit des investissements.

M.ALLEGRINI précise qu'il est envisagé d'enregistrer les séances des conseils municipaux afin d'éviter ces problèmes. Il est très difficile de retranscrire à l'identique tous les propos.

M.CHABERT confirme également que plusieurs de ces interventions ont été condensées et approuve la mise en place d'enregistrement lors des séances.

M.ARMENICO reprécise ces propos du rapport 18 où il demande « pourquoi il n'y a plus d'arènes ? ».

Le procès-verbal du 29/03/2017 est voté à l'**Unanimité**.

M.ALLEGRINI présente ensuite M.GUABELLO, nouveau DGS par intérim, mis à disposition par le CDG13, jusqu'en septembre 2017.

M.GUABELLO prend la parole et renseigne sur son parcours professionnel.

M.MARTIN souligne qu'un pot de départ a été organisé pour le départ de M.VINCENT et regrette que l'ensemble du conseil municipal n'ait pas été convié.

M.ARMENICO souligne que dans les bulletins municipaux, l'opposition n'est jamais en photos cela marque bien une différence.

Rapport n°1 : Mise à disposition de personnel par le CDG13.

M.PIGNET remarque que la convention est datée du 19 Avril 2017 et le rapport présenté aujourd'hui. M.ALLEGRINI, sous contrôle du DGS, explique qu'il n'y a pas de problème.

M.PIGNET s'interroge sur le haut niveau de compétence de M.GUABELLO et demande si la commune prend en charge la totalité du salaire.

M.ALLEGRINI répond que le salaire mensuel est en rapport au statut de M. GUABELLO, la charge est prise sur le chapitre 012 du budget principal.

M.PIGNET demande le montant du salaire du DGS.

M.GUABELLO répond que sa rémunération s'élève à 4 000€ net par mois, soit 30 % de moins qu'avant.

M.PIGNET s'interroge sur la nécessité d'employer une personne aussi qualifiée.

Mme. POURCIN souligne que la masse salariale va de ce fait augmenter.

M.ALLEGRINI confirme une nette augmentation mais précise qu'en période de transition et vu l'ampleur des dossiers liée à la Métropole il est impossible de se

passer d'un directeur. Les compétences de M.GUABELLO seront très utiles avec tous les projets de transfert de compétences.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°2 : Création d'emplois.

M.PIGNET demande si il s'agit d' un nouveau poste.

M.ALLEGRINI répond qu'il s'agit du remplacement de M.LENTINI. La candidature est ouverte à différents grades/catégories possibles pour ne pas se priver d'un profil intéressant.

M.PIGNET constate que le tableau des effectifs n'est pas joint au rapport.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°3 : Primes de vacances et de fin d'année.

M.ALLEGRINI informe que ces primes, gelées à leur niveau de 1991 sur injonction de la CRC, doivent faire l'objet d'une délibération chaque année.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°4 : Subvention exceptionnelle à l'association ACAP.

Mme. REILLE demande si les autres communes partenaires de cette manifestation allouent la même subvention.

M.ALLEGRINI confirme que les subventions des communes sont identiques. Il évoque également le rayonnement pour la commune avec la présence de 20 équipes et 6 passages sur Mallemort.

M.CHABERT s'interroge sur la notoriété des équipes car elle baisse au fil du temps, et reste sceptique sur les retombées. Il souhaite avoir la liste des équipes.

M.ALLEGRINI explique que les coureurs sont du niveau Elite, antichambre des pros. Les équipes sont internationales avec des jeunes qui intègrent par la suite les équipes professionnelles. La liste des équipes sera envoyée à M.CHABERT.

M.LAQUAY annonce la participation de la POMME, l'équipe de Marseille, d'Aix...

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°5 : Subvention exceptionnelle au Lycée P.Vincensini.

M.ALLEGRINI présente la demande de subvention du lycée d'enseignement adapté P.VINCENSINI, sis à Vedène.

Un élève du village étant scolarisé dans cet établissement il est proposé une subvention de 50 € pour la participation à un voyage scolaire. Pour rappel cette somme est identique pour tous les autres voyages auxquels participent des jeunes Mallemortais.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°6 : Subvention complémentaire au Foyer des Ecureuils

M.CHABERT demande des explications sur le fait que sur 6 mois on alloue 29 000€, et que sur le dernier mois, on prévoit 9 670 € au Foyer.

M.ALLEGRINI explique alors que ce complément est fait pour payer les congés du personnel pour le mois d'août. Le Foyer est fermé certes mais ouvert en secours du plan canicule.

M.ARMENICO souhaite des informations sur le futur fonctionnement du foyer prévu en septembre. M.ALLEGRINI souligne que ce n'est pas le sujet du rapport.

M.PIGNET s'interroge sur ce retard par rapport au prévisionnel.

M.ALLEGRINI explique que la phase de concertation relative à la municipalisation du foyer a été prolongée jusqu'à la fin de l'été. Il précise que rien ne changera pour les adhérents, il y aura des prestations plus qualitatives (repas et animations).

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°7: Budget principal DM n°1.

M.ALLEGRINI explique que la modification est liée au fait que des assurances pour les risques statutaires du personnel sont venues s'ajouter.

M.PIGNET demande des précisions sur le réajustement des recettes suite à notification de la DGF 2017

M.GUABELLO explique que lors du vote du budget, on ne connaît pas le montant exact des dotations de l'Etat.

M.PIGNET revient alors sur le total des recettes de fonctionnement de -22 573 €.

M.GUABELLO confirme qu'effectivement il y a une section de fonctionnement négative, représentant le solde des notifications par l'Etat de ses dotations.

Vote à la **Majorité**,

10 abstentions : Michel MARTIN, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO), J.P CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°8: Mise en place de l'accueil ALSH à l'école Espélido.

M.CHABERT demande si le coût de cet accueil a été chiffré.

Mme. BREMOND rappelle que les dispositions financières sont précisées au titre II de la convention jointe.

Vote à l'**Unanimité**.

Rapport n°9: Modification de l'Article 11 du contrat d'irrigation et d'arrosage.

M.RICARD explique que les modifications sont surlignées en jaune, le reste du contrat n'a pas été modifié.

M.ALLEGRINI précise que cela concerne donc les alinéas b, c et e.

M.ARMENICO rappelle qu'il est très difficile d'appliquer l'alinéa « a » car les assurances ne veulent pas prendre en compte les bornes, surtout en cas de gel.

M.RICARD rappelle toutefois que cet alinéa « a » fait référence à la responsabilité civile obligatoire de chaque exploitant.

M.PIGNET demande qui serait responsable si une borne casse par grand froid, ou en cas de gel M.BRONDOLIN précise que lors d'épisodes exceptionnels, la commune peut être déclarée en CATNAT (catastrophe naturelle) par le préfet.

M.ALLEGRINI rappelle que les services techniques doivent être en vigilance accrue lors de ces épisodes de grand froid.

Vote à l'**Unanimité**.

Rapport n°10: Mise en place du règlement de facturation du service irrigation.

M.ALLEGRINI informe qu'il y a 700 factures environ par an à traiter.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°11: Instauration de la redevance pour des chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°12: Instauration de la redevance pour des chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°13: Garantie d'emprunts à GRAND DELTA HABITAT.

M.CHABERT demande s'il s'agit d'1 ou 2 logements ?

M.BRUCHET rappelle le calcul des 45% de l'emprunt.

M.CHABERT signale donc que c'est 1+1.

MME.REILLE demande si la garantie d'emprunt porte uniquement sur les 45% ?

M.BRUCHET confirme.

Vote à la Majorité,

5 abstentions : Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO).

Rapport n°14: Bilan d'acquisitions et cessions opérées en 2016 et état du stock foncier détenu par l'EPF PACA.

Mme.ANDREIS demande quel pourcentage de logements sociaux sera attribué à des Mallemortais dans le cadre de ce partenariat ?

M.BRUCHET explique que l'on rentre dans les critères d'affectation des logements sociaux

Mme. BREMOND rappelle que la commune est en retard sur le nombre de logements sociaux par rapport à la loi SRU qui imposent un minimum de 20% de logements sociaux.

Mme.ANDREIS précise qu'il faut restaurer l'oratoire avant de détruire l'ancien bâtiment, et travailler avec une entreprise agréée étant donné qu'il est classé aux monuments historiques.

M.BRUCHET rassure Mme ANDREIS et rappelle que la commune travaille en collaboration avec l'ABF M.ARMENICO demande le nombre de logements total et si des parkings sont prévus ?

M.BRUCHET répond entre 6 et 10 logements avec des emplacements réservés de stationnement

Mme.ANDREIS fait remarquer que le public parle et commente les interventions des élus et demande à M. ALLEGRINI d'intervenir.

M.ARMENICO confirme et souligne le côté très désagréable de ces faits.

M.ALLEGRINI rappelle que le public n'est pas tenu d'intervenir en séance et demande le silence dans l'assemblée.

Mme. HENTIC propose que les élus lèvent la main pour la prise de parole.

M.ARMENICO revient sur le rapport n°14 et précise la raisons de son abstention du fait du prix trop élevé (300 000€ pour 500 m²)

M.BRONDOLIN rappelle que la commune n'a engagé aucune dépense pour cet achat.

M.BRUCHET précise qu'il s'agit d'une convention avec EPF, qui relève de fonds publics.

M.ARMENICO demande la hauteur de la construction.

M.BRUCHET rassure l'assemblée en affirmant que tout sera étudié (hauteur, place de parking, dimensions) et rappelle que ce projet s'intègre dans le contrat de mixité sociale (CMS)

Mme.ANDREIS regrette qu'aucun plan du projet ne soit joint en pièces annexes.

M.BRUCHET précise qu'à ce jour les plans n'existent pas, ils seront transmis ultérieurement, par contre le contrat de mixité sociale est diffusé depuis plusieurs mois, il définit déjà les zones.

Mme. REILLE demande si ces logements seront dédiés exclusivement à des personnes âgées ?

Mme BREMOND informe que ces logements seront intergénérationnels
M.ARMENICO trouve intéressant de proposer des logements en centre-ville aux personnes âgées pour la proximité

Vote à la **Majorité**,

5 abstentions : Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ procuration Dimitri FARRO).

Rapport n°15 : Déclassement dans le domaine privé communal du délaissé de voirie situé rue Frédéric Mistral d'une surface de 750m2.

M.PIGNET demande si cette parcelle sera vendue à un organisme privé ?

M.BRUCHET répond qu'il s'agit d'un organisme social.

M.PIGNET demande si l'espace parking est concerné.

M.BRUCHET confirme

M.PIGNET demande si le projet habitat social existe ?

M.BRUCHET répond que le secteur est contraignant dû à des problèmes de stabilité du sol, aujourd'hui
c'est juste l'état d'un projet.

Vote à l'**Unanimité**.

Rapport n°16 : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable en vue du détachement d'un lot à bâtir sur la parcelle D008.

Aucun débat.

Vote à l'**Unanimité**.

Rapport n°17 : Dénomination des voies du lotissement « le Hameau de Lydie » et du lotissement « le Clos du Roure ».

M.BRUCHET explique qu'il convient d'identifier ces voies pour renseigner le répertoire informatique de la poste et faciliter la distribution du courrier.

M.CHABERT revient sur la numérotation des habitations et rappelle que personnellement il est toujours en attente d'un numéro, cela entraîne des problèmes répétitifs de distribution de courrier

M.BRUCHET rappelle que le dossier avec la poste est suivi par Mme. GUICHARD au service urbanisme.

M.GUABELLO informe qu'un rendez-vous a eu lieu mardi avec la Poste. Après les élections législatives les facteurs remettront aux particuliers un certificat d'adressage d'ici l'été (Juillet).

M.FERREINT demande si les quartiers de campagne sont prévus ?

M.MARTINELLI répond que pour les quartiers de campagne cela sera plus simple avec une application métrique.

Mme. ARTERO conseille à chacun de voir avec son facteur pour signaler un problème.

M.CHABERT s'énerve et répète qu'il est anormal de ne pas avoir une adresse précise dans un village.

Mme.REILLE relève que le problème dépasse l'acheminement du courrier et concerne aussi les interventions des secours (pompiers..).

M.FERREINT rappelle qu'une commission spéciale pour la nomination existait

M.MARTIN souligne qu'il suivait cette commission. La prestation, en priorité pour les zones pavillonnaires, était faite par un géomètre. Tout était prêt, les plaques nominatives doivent toujours être en dépôt des ST, il suffisait d'envoyer un courrier d'information aux administrés.

M.MOTOT répond qu'il est facile de dire cela aujourd'hui alors qu'à l'époque il ne répondait pas aux personnes sur le sujet et notamment pour les hameaux.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°18 : Signature de la Charte de soutien à l'activité économique de proximité.

M.MARTINELLI informe qu'il s'agit de soutenir l'artisanat et le commerce de proximité via une charte avec cette institution pour apporter une dynamique au commerce local. La CMA peut aussi proposer des reprises de fonds et un accompagnement aux propriétaires vendeurs.

M.CHABERT demande si concrètement cela aidera le remplacement du boucher ou du boulanger ?

M.MARTINELLI rappelle que la CMA propose d'accompagner à la reprise d'entreprises ou autres.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°19 : Signature de la Convention d'accompagnement à la revitalisation commercial du pôle central.

M.MARTINELLI explique le rôle de la CCI, son engagement pour le maintien du pôle commercial central. Pour conforter cette démarche on s'appuie sur la CCI pour les éléments techniques. Au niveau des droits de préemption sur les commerces, il nous manque des armes juridiques.

Mme. ANDREIS rappelle que le local des infirmiers a des volets roulants qui sont interdits et ne respectent pas la charte architecturale.

M.MARTINELLI répond que ce dossier est en cours de régularisation. Il rappelle qu'il y a malheureusement de nombreux cas de fermetures de commerce.

Mme. ANDREIS signale que le commerce de l'ancien boulanger a été loué à une agence immobilière.

M.ALLEGRINI informe avoir rencontré l'ancien boulanger. La commune a fait des propositions d'acquisitions qui n'ont pas abouti. Les propriétaires ont fait un choix personnel de confort, ils se sont effectivement engagés avec une agence immobilière.

Mme. ANDREIS annonce qu'elle a eu des contacts avec des artisans qui souhaiteraient s'installer mais ils demandent un soutien à la commune.

M.MARTINELLI rappelle que la collectivité n'a pas de locaux disponibles actuellement.

Mme. ANDREIS demande comment faire un choix lorsque plusieurs commerçants sont intéressés pour s'installer ?

M.MARTINELLI explique qu'il y aura un tirage au sort, c'est la commune qui gèrera.

M.PIGNET demande quelles sont les solutions pour des commerces de proximité « style boulangerie » ?

M.MARTINELLI précise qu'un dépôt de pain peut être une solution temporaire en attente de local.

M.ALLEGRINI rappelle que la commune est vigilante sur les commerces du centre-ville et notamment rue Fernand Pauriol.

Mme. ANDREIS regrette le manque d'entente et de coordination entre les commerçants.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°20: Tarification des entrées de la piscine communale.

Mme. ANDREIS rappelle une nouvelle fois que de nombreux commentaires se font dans la salle du conseil et donc elle n'a rien entendu.

M.ALLEGRINI réitère sa demande de silence à l'assemblée.

M.ALLEGRINI précise que la législation impose cette année un 3^{ème} maitre-nageur, un par bassin. Il précise que malgré une hausse des tarifs, ceux-ci restent attractifs en rapport aux communes voisines.

M.CHABERT relève que l'entrée à l'unité enfant augmente de 20% alors que l'abonnement mensuel représente 50%.

M.ALLEGRINI explique les augmentations en détaillant le nombre d'abonnements vendus en 2016. Pour les enfants, 14 abonnements mensuels seulement alors que les carnets 10 entrées ont bien été vendus.

M.PIGNET voudrait savoir si les tickets sont nominatifs.

M.ALLEGRINI précise que oui, et fait un point rapide sur les tarifs des piscines voisines. Cela montre donc que les tarifs sont raisonnables. Il précise aussi que sur la même fréquentation qu'en 2016, la hausse 2017 rapportera environ 5 000 €, cela n'équilibrera pas l'emploi du 3^{ème} maitre-nageur.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°21: Tarification des repas servis à la cantine municipale.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°22: Annulation de la délibération n°2017_13_SG portant suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de cantine scolaire.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

Communication des décisions

Décisions 2017-075 :

M.MARTIN demande des précisions sur la parenthèse (décision n'a pas été retenue par le département)

M.GUABELLO précise qu'une subvention a été sollicitée mais n'a pas été retenue par le Département car 2 dossiers ne peuvent pas être déposés pour un même bâtiment, la même année (aménagement du rdc + sécurisation de l'accueil). Une décision ayant été rédigée, il est normal qu'elle soit mentionnée dans le compte rendu des décisions.

M.MARTIN dit qu'il n'y aura donc pas de subvention si des travaux sont faits. Il sous-entend qu'un dossier aurait été accordé auparavant cependant les travaux n'ont pas été réalisés et de ce fait la subvention a été perdue.

Présentation du Bilan de l'EURO 2016

M.ALLEGRINI présente, à la demande des élus de l'opposition, un diaporama, classé par thème, relatif à l'Euro 2016.

Economie :

M.MARTINELLI souligne les impacts pour le Moulin de Vernègues avec l'hébergement de l'équipe d'Autriche et pour Pierre & Vacances avec l'hébergement de journalistes et du staff. Il signale que la commune a imposé une restauration locale aux 70 journalistes à 15 € par repas, cela représente un total de 18 000€ pour les commerçants. Il y a eu également le Concours des vitrines.

Mme. ANDREIS informe que nombreux journalistes étaient basés sur Avignon, peu d'impact pour les petits commerçants/chambre d'hôtes/gites.

M.MARTINELLI signale que ce n'est pas facile de gérer pour les petits commerçants/gites.

Mme. ANDREIS regrette qu'il n'ait pas été imposé plus de conditions.

Mme. HENTIC dit qu'il est compliqué de gérer les journalistes, l'EURO n'intervient pas dans cette organisation.

M.ALLEGRINI estime que le bilan pour les commerçants est assez irrégulier, certains sont très contents d'autres moins.

M.CHABERT dit que ces chiffres ne l'étonnent pas. Il avait prédit que les retombés ne seraient pas mirobolantes : 18 000€ seulement. Il demande où étaient les touristes autrichiens ? Il conclut à événement incroyable, retombés pas incroyables. Il estime toutefois qu'il n'aurait pas fait mieux. Il rappelle que personne ne connaissait les Autrichiens.

Communication :

Mme. HENTIC rappelle que le cabinet conseil OLBIA, spécialiste en événementiel, a assisté la commune. Une personne était disponible au staff pour toute la durée de l'événement.

M.CHABERT demande s'ils ont fait une étude, un rapport ?

Mme. HENTIC dit qu'il y a eu une audience de 7 millions de spectateurs au JT de France 3.

M.CHABERT insiste et demande s'il y avait quelque chose de prévu par rapport à OLBIA ?

M.ALLEGRINI précise que l'UEFA sait que les retombés se font à l'année N+1 /N+2.

Mme. HENTIC regrette la faible présence des journalistes locaux.

M.MOTOT précise qu'il était présent en salle de presse constamment.

Mme. POURCIN demande le montant des frais de prestation de la société OLBIA.

M.ALLEGRINI répond 20 000€.

Tourisme :

Mme. ARTERO affirme que les journalistes n'étaient pas là pour le tourisme mais pour leur travail.

M.ALLEGRINI annonce que les retombées touristiques ne seront pas forcément avec l'Autriche.

Jeunesse :

M.MOTOT dit qu'il avait obtenu des accréditations pour les jeunes à l'espace presse/média.

M.CHABERT félicite pour l'organisation des entrainements ouverts au public.

Sécurité :

M.CHABERT félicite sur la sécurité et le filtrage mis en place. Ces contrôles étaient-ils permanents ? M.LAQUAY précise que le Préfet a assoupli les contrôles au fil du temps en vue du déroulement de l'évènement.

M.ALLEGRINI explique qu'au départ, il fallait fournir les 1500 noms des personnes autorisées à entrer dans la zone.

Travaux :

M.CHABERT regrette qu'aucun remerciement n'ait été adressé aux personnes du Golf qui ont apporté leur aide.

M.ALLEGRINI informe que des remerciements ont été faits dans le Mallemort Info n°9 de juillet/août 2016.

M.CHABERT insiste et précise que lors de la venue du Président de la Fédération Autrichienne aucun remerciement n'a été adressé à M LAUREDI et au personnel du golf.

M.ALLEGRINI n'est pas d'accord.

Finance :

M.ALLEGRINI précise que la charge pour la commune s'élève à 86 311 €. Une mise aux normes du stade en d'autres circonstances aurait coûté 107 000 €.

M.CHABERT estime que l'on fait dire ce que l'on veut aux chiffres, on fait tourner dans le sens que l'on veut.

Questions diverses

Question 1 :

M.CHABERT demande si on a des informations relatives au projet de suppression de la taxe d'habitation ?

M.ALLEGRINI précise qu'il s'agit d'une promesse électorale de campagne présidentielle, aucune information pour l'instant.

Question 2 :

Mme. ANDREIS rappelle une nouvelle fois le manque d'entretien du cimetière. Les herbes dans les allées se répandent sur les tombes. Des photos circulent pour les élus.

Mme. ARTERO dit que l'herbe n'est pas sale, c'est signe de vie...

Mme. ANDREIS insiste énervée et trouve inadmissible de laisser le cimetière dans cet état.

M.ALLEGRINI rappelle que la commune a pour objectif un programme « zéro phyto » la mise en place est en cours ainsi que l'achat de nouveau matériel mais cela a pris du retard

M.ARMENICO insiste sur le respect des tombes et l'entretien de ce lieu

M.ALLEGRINI annonce qu'il présentera la procédure et la méthode mises en place. Ce dossier sera traité dans les meilleurs délais.

M.BRONDOLIN précise qu'un ingénieur agronome a fait une étude pour des subventions (80%) pour l'achat des machines/matériels.

M.ALLEGRINI informe qu'une intervention manuelle sera programmée pour éradiquer les herbes si nécessaire.

Informations diverses

27 Mai au 3 Juin 2017 : 27^{ème} Salon de peinture / vernissage Samedi 03 juin

23 au 25 Juin 2017 : Fête de la Saint-Jean

30 Juin au 1^{er} Juillet 2017 : Mallemort Sans Dessus Dessous (MSDD)

8 Juin 2017 : Commémoration de l'Indochine / RDV 18h Parvis Hôtel Ville

12 Juin 2017 : Commémoration Sainte-Anne / RDV 10h15 Lambesc (bus municipal 9h départ)

13 Juin 2017 : Après-midi Fenouillet / RDV 15h

11 Juin 2017 : Election législative 1^{er} tour

18 Juin 2017 : Election législative 2^{ème} tour

5 Juillet 2017 : Prochain Conseil Municipal à 18h30

Fin de la séance 22h

COPIE